



Quelles retombées des SRDAM méditerranéens pour la pisciculture marine?

Réflexion sur un instrument français au sein des politiques maritimes pour la zone côtière.

Catherine MARIOJOULS ⁽¹⁾, Sophie GIRARD ⁽²⁾

(1) AgroParisTech UMR SADAPT Univ. Paris-Saclay, Paris, France – catherine.mariojoul@agroparistech.fr

(2) IFREMER, UMR AMURE, Plouzané, France



Introduction et question étudiée

- Production de la pisciculture marine en France en 2016: 4920 T (source CIPA)
- Une **absence de développement au cours des 20 dernières années**, attribuée :
 - à l'**accès difficile à de nouveaux sites** dans les zones côtières (forte concurrence),
 - aux contraintes réglementaires et à une mise en œuvre très stricte,
- PSNDA 2014-20 : objectif ambitieux 10.000T à 20.000 T à l'horizon 2020
- Les **SRDAM (schémas régionaux de développement de l'aquaculture marine)** :
 - documents d'orientation et de gestion de l'aquaculture marine**, élaborés en application de l'article L 923-1-1 du code rural et de la pêche maritime issu de la loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche du 27 juillet 2010,
 - dans le but d'**assurer le développement des activités aquacoles marines en harmonie avec les autres activités littorales**,
 - prévoyant un **recensement des sites existants et des sites propices au développement de l'aquaculture marine**,
 - pris en compte dans l'instruction des demandes de concessions** (mais procédures EIE et IICPE restent nécessaires).

Deux ans après leur publication, quelle amélioration de l'accès à de nouveaux sites piscicoles ont permis les SRDAMs ?



Methodologie

- Analyse des SRDAMs méditerranéens**
- Revue de la littérature sur planification spatiale maritime**
- Entretiens approfondis avec des parties prenantes clés (13)**, de juin à novembre 2017:
 - Représentants de l'**administration** en charge des pêches et aquaculture (niveaux : national, interrégional, régional)
 - Organisations professionnelles piscicoles, pisciculteurs**
 - Chercheurs**

SRDAMs méditerranéens : élaboration et résultats

Dates de publication : SRDAM LR (août 2014), SRDAM Corse (nov. 2015), SRDAM PACA (Déc 2015)

Elaborés par la DIRM Méditerranée selon une méthode en 6 phases successives (Source SRDAMs):

- 1°) recueil d'informations et de données auprès des services de l'État (sites existants) et des professionnels (propositions de sites propices)**
- 2°) élaboration d'un projet de répertoire des sites existants et d'un projet de répertoire des sites propices**
- 3°) réunions régionales de travail entre services de l'Etat, professionnels ou leurs représentants, collectivité territoriale régionale**
- 4°) consultation des services, établissements publics, professionnels, collectivités territoriales régionales et départementales**
- 5°) concertation avec les acteurs (collectivités, établissements publics, professionnels, société civile), passage en Conseil maritime de façade et mise à disposition du public**
- 6°) adoption du schéma par le Préfet de région** + Etude environnementale et présentation à l'autorité environnementale, pour avis

Pour l'élaboration du répertoire des sites propices (source SRDAMs et entretiens):

- Liste initiale de sites proposée par les professionnels de l'aquaculture** (large utilisation de l'inventaire IFREMER de 1999),
- Croisement avec des critères physiques ou environnementaux** (données géolocalisées) **pour caractériser les principaux enjeux** (d'exploitation, de conflits d'usage, de protection des milieux)
- Collecte de données** des services publics et des organismes scientifiques → **base de données, SIG, cartographie**
- Sélection des sites** → **première version** de la liste
- Consultation** (3 étapes, diverses parties prenantes) → **version finale**

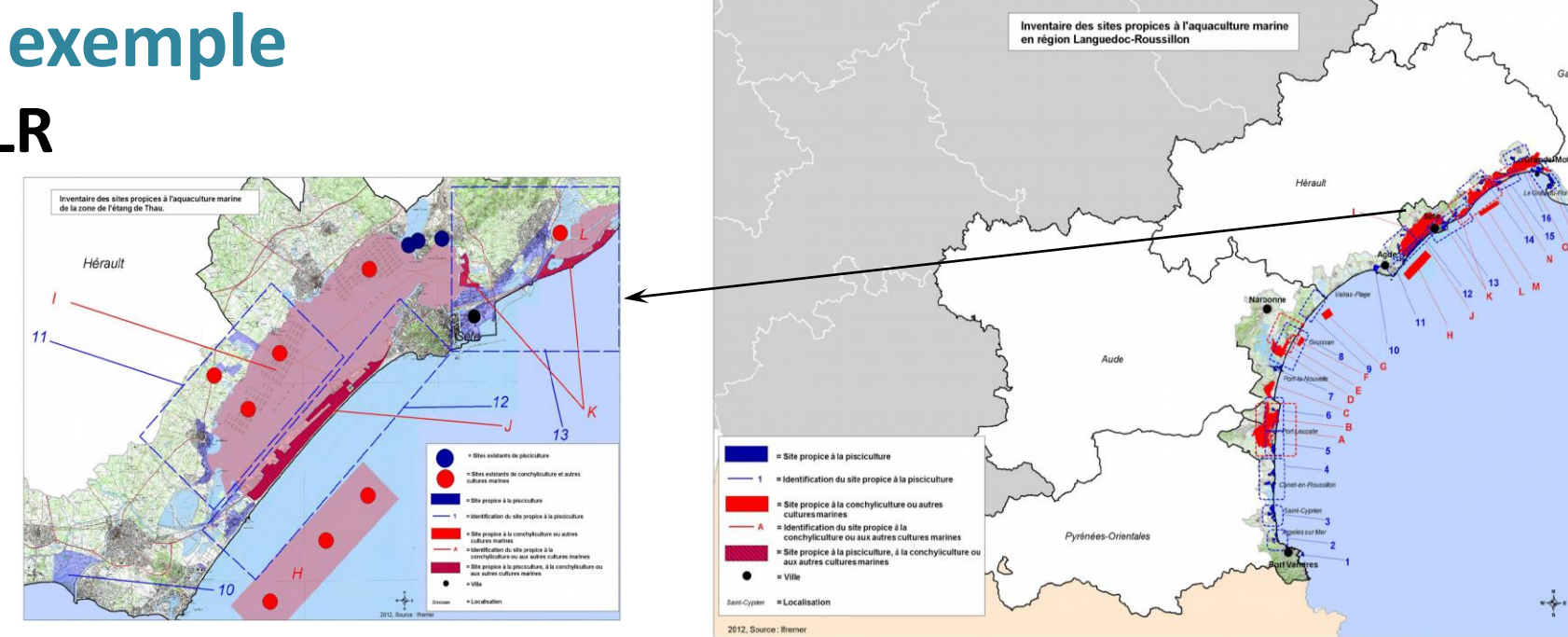
Des schémas stratégiques visant un développement en accord avec PNSDA (doublement ou triplement)

- un **“développement raisonné, dans la continuité des pratiques artisanales actuelles”** (SRDAM PACA, SRDAM Corse), un **« développement selon des techniques existantes »** (source SRDAM LR), donc sans prise en compte de l'offshore dans cette 1^{ère} édition,
- révisables tous les 5 ans.**

Sites existants, sites propices : un nombre limité

SRDAM concerné	Nombre de sites existants	Nombre de sites propices
SRDAM Languedoc-Roussillon (Région Occitanie)	5	17
SRDAM PACA (Provence, Alpes, Cote d'Azur)	15	10
SRDAM Corse	9	14

Cartographie, exemple Source SRDAM LR



Analyse des entretiens

L'élaboration des SRDAMs a nécessité un effort très important

- Un travail très conséquent pour la DIRM Méditerranée
- Une implication importante du secteur piscicole marin (syndicats, pisciculteurs)
- Un processus plus long que prévu : de quelques mois prévus à 4 ans

Des enseignements méthodologiques

- La 1^{ère} expérience de planification spatiale en zone côtière
- La confrontation à l'hétérogénéité des données disponibles, et limitation aux critères permettant une approche homogène
- La question de l'échelle de précision : initialement visant une précision moyenne, finalement devant viser une précision fine à la demande des acteurs locaux

Aucun nouveau dossier de demande de site piscicole déposé en 2 ans après publication des SRDAMs

- L'accès aux sites n'est donc pas le 1^{er} frein à l'installation**
- Autres freins :**
 - Lourdeur des procédures administratives** encore citée, malgré leur identification dans diagnostics sectoriels pré-existants et la prise en compte dans le PNSDA,
 - L'absence d'approche environnementale dans les SRDAM**, alors que l'Approche Écosystémique de l'Aquaculture est recommandée pour les actions de planification du développement (FAO & World Bank 2008).
- Les conditions économiques (financement, marché) n'ont pas été désignées comme limitantes.**

Des aspects manquants

- les SRDAMs sont des documents **« non opposables »** juridiquement
- les SRDAMs méditerranéens n'ont pas inclus les sites logistiques à terre

Quelques points de discussion

Quel degré de participation des acteurs dans l'élaboration des SRDAMs ?.... assez limité

Types possibles de participation des acteurs dans un processus de planification spatiale maritime		Participation à l'élaboration des SRDAMs			
		Pisciculteurs	Pêcheurs	Autres usagers	Public
Négociation	Parvenir à une décision	X			
Concertation	Déterminer objectifs, actions	X			
Dialogue	Développer une proximité	X	X		
Consultation	Flux réciproques d'informations	X	X	X	(X)
Information	Flux descendants d'informations	X	X		X
Communication					X

Essai de caractérisation de la participation des acteurs dans l'élaboration des SRDAMs méditerranéens, d'après la grille proposée par Pomeroy et Douvère (2008)

- conforme à la définition des SRDAMs,**
- mais ne permet pas le travail d'échanges, partage, préparation sociale et résolution de conflits apporté par des approches participatives** en Planification spatiale maritime (FAO & World Bank, 2015 & 2017 ; Pomeroy & Douvère 2018)

Acceptabilité sociale....

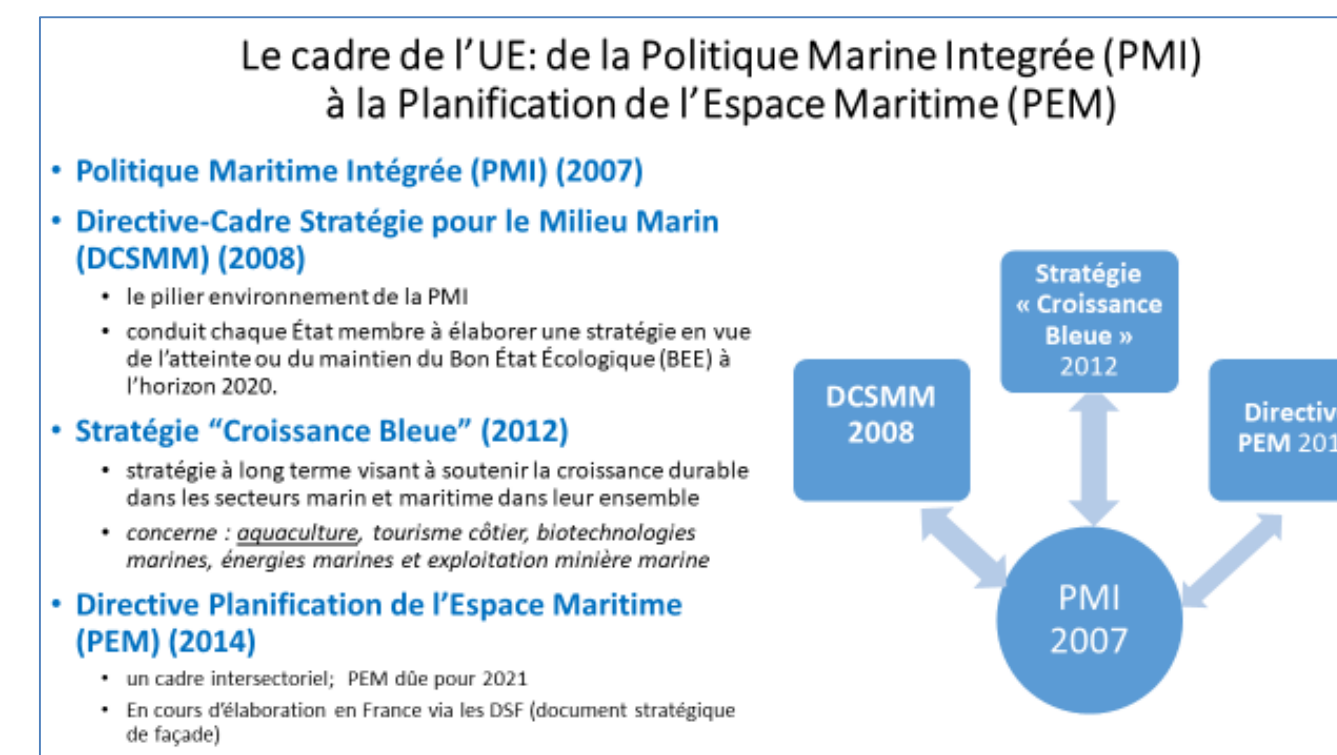
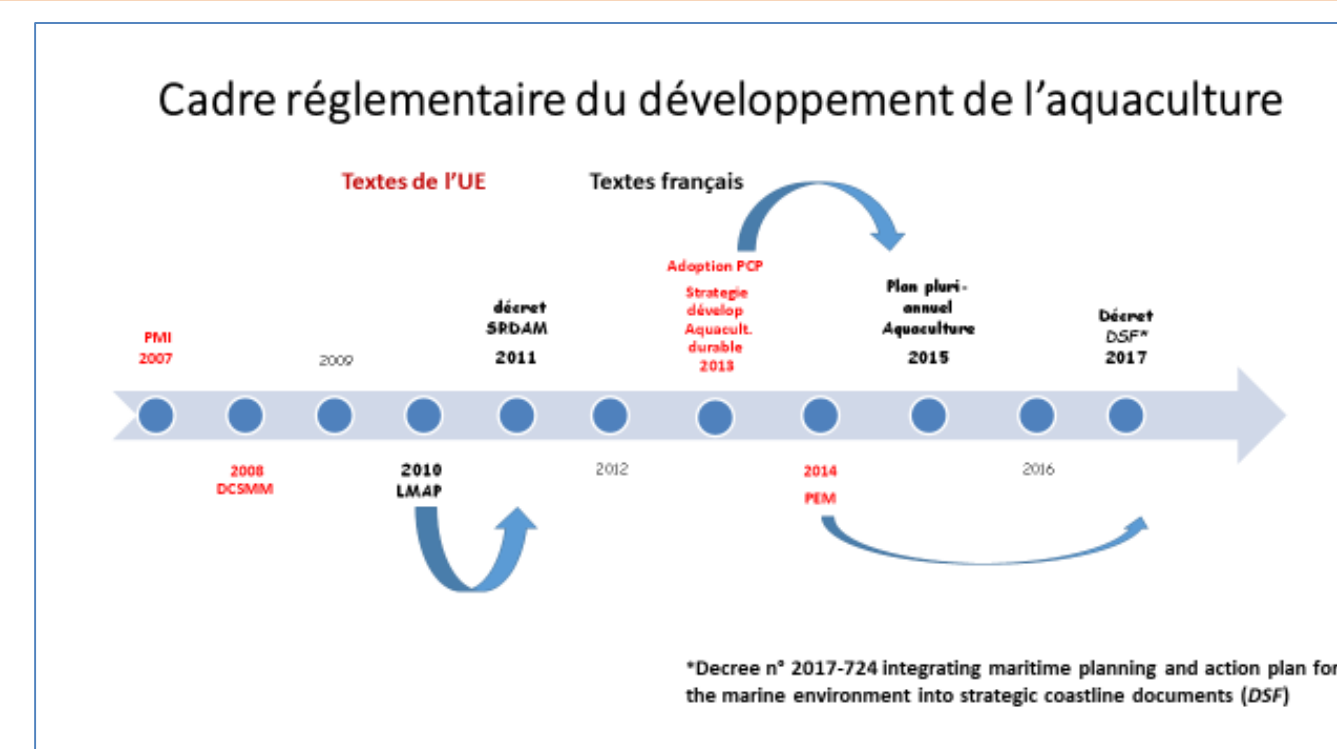
- pas d'amélioration apportée par les SRDAMs : une attente déçue pour le secteur piscicole marin**
- une question-clé pour l'aquaculture**, et pour les autres productions animales, **nécessitant recherche et actions**

Quel statut pour les zones aquacoles ?

- il existe des degrés divers d'engagement possible** dans des schémas de développement aquacole :
 - adéquation (« sites propices ») : SRDAMs
 - vocation et priorité : PADDUC (Corse)
 - réserve : AZA (allocated zones for aquaculture)
- est-il possible pour l'activité « dernière arrivée » de se développer sans réserve d'espace ?**

Quelle place dans les politiques publiques ?

- SRDAM: un outil français de planification sectorielle pour l'aquaculture marine, créé avant la planification de l'espace marin (PME, transposition de directive européenne, due pour 2021), et une exception à l'approche intégrée des politiques marines UE/Fr**
- PME en cours d'application via la rédaction des Documents Stratégiques de Façade (DSF) qui intègrent les SRDAMs**



Résumé : En France, l'absence de développement de la pisciculture marine au cours des 20 dernières années a été attribuée aux contraintes réglementaires et à la difficulté d'accès à de nouveaux sites d'élevage, en raison de la forte concurrence entre les usages de la zone côtière. Les schémas régionaux de développement de l'aquaculture marine (SRDAM) ont été introduits par la loi française sur la modernisation de l'agriculture et de la pêche (LMAP, 27 juillet 2010). Les SRDAM ont pour objectif de dresser un inventaire des sites aquacoles existants, d'identifier les sites propices à l'aquaculture et de concilier le développement de l'aquaculture marine avec d'autres activités côtières. En tant qu'outils de planification spatiale et documents d'orientation et de gestion de l'aquaculture marine, et bien que juridiquement non opposables, ils devraient améliorer l'accès à de nouveaux sites piscicoles, et ainsi contribuer aux objectifs ambitieux du plan stratégique national français pour le développement d'une aquaculture durable.

Notre étude porte sur les trois SRDAM publiés en 2015 sur la côte méditerranéenne française. Elle repose sur un travail documentaire et des enquêtes en 2017 auprès de représentants professionnels, de membres de l'administration et d'experts. Nous avons analysé le processus de construction des SRDAM, les schémas en résultant et leurs retombées. Cette expérience première et sectorielle de création d'outils de planification de l'espace maritime a notamment apporté des enseignements méthodologiques, en plus des outils eux-mêmes.

Par la suite, il sera intéressant d'évaluer le rôle des SRDAM dans le processus de planification de l'espace maritime via les documents stratégiques de façade (DSF) chargés de transposer la directive cadre européenne PEM, avec l'adoption des stratégies de la façade Méditerranée en 2019 puis l'élaboration d'un plan d'action et d'un dispositif de suivi d'ici 2021.

Cependant deux ans après la publication des SRDAM, aucune demande de nouveaux sites d'exploitation n'avait été soumise, et les entretiens ont fait apparaître le rôle majeur d'autres contraintes que le difficile accès aux sites. Ceci amène à ré-examiner les freins au développement de la pisciculture identifiés lors d'audits sectoriels et les mesures prévues dans le cadre du PSNPD.

Par ailleurs, les SRDAM méritent d'être confrontés à d'autres outils existants ou préconisés pour la planification de l'aquaculture à l'échelle internationale (ex. AZA). Du point de vue du processus d'élaboration, bien que la construction des SRDAM ait été basée sur une consultation importante des professionnels et d'autres acteurs, on peut discuter la portée du processus en matière de concertation et de diversité des acteurs du territoire impliqués. Au stade de la mise en œuvre, les limites des SRDAM doivent être analysées au regard de leurs capacités à prioriser et allouer des zones à l'aquaculture, et à intégrer une approche écosystémique.

Par la suite, il sera intéressant d'évaluer le rôle des SRDAM dans le processus de planification de l'espace maritime via les documents stratégiques de façade (DSF) chargés de transposer la directive cadre européenne PEM, avec l'adoption des stratégies de la façade Méditerranée en 2019 puis l'élaboration d'un plan d'action et d'un dispositif de suivi d'ici 2021.

References :
FAO & World Bank. 2017. *Aquaculture zoning, site selection and area management under the ecosystem approach to aquaculture. A handbook*. Rome, FAO. 75p.
GFCM. 2012 - Resolution GFCM/36/2012/1 on guidelines on allocated zones for aquaculture. In: Report of the 36th Session, Marrakech, Morocco, 14-19 May 2012. General Fisheries Commission for the Mediterranean, FAO.
Pomeroy R., Douvère F., 2008 - The engagement of stakeholders in the marine spatial planning process. Marine Policy 32 (2008) 816- 822.
Sanchez-Jerez, P., Karakassis, I., Massa, F., Fezzardi, D., Aguilar-Manjares, J., Soto, D. & Marino, G. (2016). Aquaculture's struggle for space: the need for coastal spatial planning and the potential benefits of Allocated Zones for Aquaculture (AZAs) to avoid conflict and promote sustainability. Aquaculture Environment Interactions, 8, 41-54.